

Annonces officielles

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com
 Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales@viamedia-publicite.com.
 Conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/2019, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,78 € HT). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actu-legales.fr.

OFFICIERS MINISTERIELS

Commissaires priseurs

Hôtel des Ventes de Quimper
SARL HÔTEL DES VENTES DE QUIMPER
 SELARL Tiphaine LE GRIGNOU
 105, avenue de Kerrien, 29000 Quimper
 02 98 52 97 97 - contact@hdvba.com
www.hdvquimper.com

Mardi 8 septembre 2020, à 11 h 30

REPORT VENTE JUDICIAIRE TRAITÉUR DE CORNOUAILLE
Important stock de surgelés, matériel d'agroalimentaireVENTE COURANTE EN SALLE LE MERCREDI 30 SEPTEMBRE
Expertise gratuite le jeudi, de 14 h à 18 h, sur rendez-vous
Conditions de ventes sur www.interencheres.com ou par téléphone au 02 98 52 97 97Publicités
des marchés publics
inférieurs à 90 000 €VILLE DE
Saint-Brieuc
AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE
PROCÉDURE ADAPTÉE
FOURNITURE DE MATÉRIELS INFORMATIQUES

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : ville de Saint-Brieuc, hôtel de ville, CS 72 365, 22023 Saint-Brieuc.
- Objet du marché** : fourniture de matériels informatiques.
L'avis implique : un accord-cadre. Type de procédure : procédure adaptée, article R2123-1^o du Code de la commande publique.
- Caractéristiques principales** : l'accord-cadre a pour objet la fourniture d'ordinateurs portables pour les écoles publiques de la ville de Saint-Brieuc. Forme du marché : sans minimum et avec un maximum. Prestations divisées en lots : lot unique. Les variantes ne sont pas autorisées. Il n'y a pas de variantes exigées. Délai d'exécution : 6 mois. Point de départ : notification.
- Conditions de participation** : Critères de sélection des candidatures : garanties professionnelles et financières, garanties techniques.
- Justifications à produire par le candidat** : Candidature et offre : se référer à l'article 3 du règlement de la consultation (RC).
- Critères d'attribution** : se référer à l'article 4 du règlement de la consultation (RC).
- Délai** : Date et heure limite de réception des offres : le 22 septembre 2020, à 12 h. Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- Autres renseignements** : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 202008701. Points de contact auprès duquel le DCE peut être téléchargé : <https://marches.megalisbretagne.bzh> - Mode de réception : remise par voie électronique, <https://marches.megalisbretagne.bzh>
- Date d'envoi du présent avis à la publication** : 1^{er} septembre 2020.
- Contacts** :
- Renseignements administratifs : correspondant, Sarah Bacon, Saint-Brieuc Armor Agglomération, 5, rue du 71^o Régiment d'Infanterie, service commande publique, 22000 Saint-Brieuc, tél. 02 96 68 44 73.
Adresse internet : <https://marches.megalisbretagne.org>
- Renseignements techniques : ville de Saint-Brieuc, service éducation enfance loisirs, Hôtel de ville CS 72365, 22023 Saint-Brieuc cedex.
Correspondant : Gwenaëlle Dumont, tél. 02 96 62 55 26.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Marchés publics - Procédure adaptée

COMMUNE DE PLOUGUENAST-LANGAST

AVIS DE MARCHÉ

Fournitures

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Plouguenast-Langast. Correspondant : Marie Le Roy, 3, rue des Écoles, 22150 Plouguenast-Langast, tél. 02 96 28 70 28. Courriel : mairie@plouguenast-langast.fr
 Adresse Internet du profil d'acheteur (retrait DCE et dépôt des offres) : <https://www.megalis.bretagne.bzh>
Description du marché : fourniture d'une tractopelle avec reprise de l'ancien matériel.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 28 septembre 2020, à 12 h.
Autres renseignements :
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : les justifications à produire par le candidat sont énumérées dans le règlement de consultation.
Procédure de recours :
 Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, 35044 Rennes, tél. 02 23 21 28 28.
 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 septembre 2020.

Avis administratifs

COMMUNE DE GUERLÉDAN

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Élection des membres propriétaires au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Caurel, Guerlédan, Saint-Caradec, Saint-Connec.

Articles L124-4, R123-31 du Code rural et de la pêche maritime.
 Avis d'appel à candidatures pour l'élection par le conseil municipal de Guerlédan des propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune qui seront appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier (2 titulaires et 1 suppléant).
 Les propriétaires (propriétaires ou nu-propriétaires), exploitants ou non, de biens fonciers non bâtis dans la commune de Guerlédan désireux de siéger à la commission intercommunale d'aménagement foncier, en qualité de membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal, sont invités à se faire connaître par lettre adressée à M. le Maire.
 Cette élection aura lieu le 24 septembre 2020. Les candidatures pourront être reçues à la mairie de Guerlédan jusqu'au 21 septembre 2020, à 12 h.
 Le maire de GUERLÉDAN, Hervé LE LU

COMMUNE DE KERGRIST-MOËLOU

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

Élection des membres propriétaires au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Glomel, Kergrist-Moëlou, Rostrenen.

Articles L.121-4, R.121-1 et R.123-31 du Code rural et de la pêche maritime.
 Avis d'appel de candidatures pour l'élection par le conseil municipal de Kergrist-Moëlou des propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune qui seront appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier (2 titulaires et 1 suppléant).
 Les propriétaires (propriétaires ou nu-propriétaires), exploitants ou non, de biens fonciers non bâtis dans la commune de Kergrist-Moëlou désireux de siéger à la commission intercommunale d'aménagement foncier, en qualité de membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal, sont invités à se faire connaître par lettre adressée à Mme le Maire.
 Cette élection aura lieu le 24 septembre 2020. Les candidatures pourront être reçues à la mairie de Kergrist-Moëlou jusqu'à cette date, à 16 h.
 Le maire de KERGRIST-MOËLOU

Enquêtes publiques

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION.

DÉCLARATION DE PROJET
VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE PLOUISY

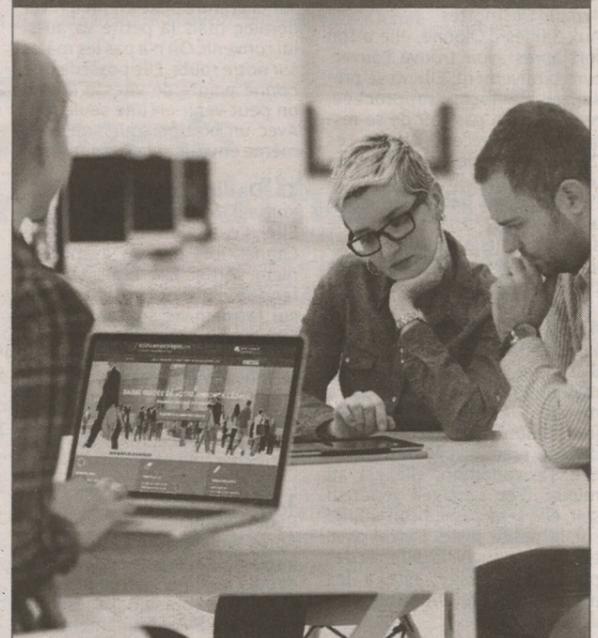
Il est rappelé que par arrêté AU2020_03 du 8 juillet 2020, M. le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet "Développement et adaptation des locaux du pôle adulte de Guingamp de l'ADAPEI - Nouvelles Côtes-d'Armor" valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Ploisy.
 M. le Président du tribunal administratif de Rennes a désigné M. Michel Caingnard, ingénieur en agriculture à la retraite, comme commissaire enquêteur. Le projet est soumis à enquête publique pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 31 août 2020 (9 h) au vendredi 2 octobre 2020 (17 h) inclus.
 L'objet de cette procédure porte sur l'évolution du PADD, du règlement graphique et écrit pour permettre la constructibilité d'une parcelle, aujourd'hui à caractère agricole, pour l'installation d'un Service d'accueil et de travail adapté (SATRA) sur le site de Pen Duo Bihan à Ploisy.
 Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à la mise en compatibilité du PLU est joint au dossier d'enquête publique.
 Chacun pourra prendre connaissance du dossier et signer éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, mairie de Ploisy, rue de la Mairie, 22200 Ploisy. Elles peuvent être également adressées, à son attention, par mail à l'adresse : urbanisme@guingamp-paimpol.bzh
 Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme et droit des sols de la Communauté d'agglomération (2, rue Lagadec, 22860 Plourivo) et de la mairie de Ploisy (rue de la Mairie, 22200 Ploisy) dès publication du présent arrêté.
 Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
 Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête sur un poste informatique, situé à la bibliothèque de Ploisy (rue de la Mairie, 22200 Ploisy), le mercredi, de 10 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h ; le vendredi, de 16 h à 18 h et le samedi, de 10 h à 12 h.
 M. Caingnard, en qualité de commissaire enquêteur tiendra 3 permanences en mairie de Ploisy (rue de la Mairie, 22200 Ploisy), aux dates suivantes : le lundi 31 août 2020, de 9 h à 12 h ; le samedi 19 septembre 2020, de 9 h à 12 h ; le mercredi 30 septembre 2020, de 14 h à 17 h.
 Ce même dossier de projet sera également consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération (<https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/>) et sur le site internet de la mairie (<https://www.mairie-ploisy.fr/>).
 À l'issue de l'enquête, une copie du rapport des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public pendant un an en mairie de Ploisy, à la préfecture ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération (<https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/>).
 Au terme de la procédure, le projet de mise en compatibilité du PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique, sera approuvé par le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération.
 La procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU est élaborée sous la responsabilité de M. Le Meaux, président de Guingamp-Paimpol Agglomération, dont le siège se situe au 11, rue de la Trinité, 22200 Guingamp.
 Des informations concernant le projet peuvent être demandées à la Communauté d'agglomération, auprès de Mme Moreau, service urbanisme et droit des sols (tél. 02 96 13 59 59 ou urbanisme@guingamp-paimpol.bzh).

RENDEZ-VOUS SUR
letelegramme.frVOUS CRÉEZ
VOTRE ENTREPRISE ?Saisissez votre
annonce légale

sur :

regions-annonceslegales.com

Créer et publier vos annonces légales en ligne

Tous journaux
habilités en FranceDevis & attestation
de parution immédiatsLaissez-vous guider
tout simplement !

regions-annonceslegales.com

Créer et publier vos annonces légales en ligne

Publicités
immobilières
réglementéesVENTES AUX ENCHÈRES
IMMOBILIÈRES
VENTES JUDICIAIRES
IMMOBILIÈRES
CESSIONS DOMANIALES
BIENS COMMUNAUXRENDEZ-VOUS
EN ANNONCES
CLASSÉES